

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **93 (1967)**

Heft 13

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Rapport d'activité ¹

présenté à la 122^e assemblée générale, le 23 février 1967, par M. Edouard Bourquin, ing., président de la section

1. Effectif

Le rapport d'activité que je vous présente pour l'exercice 1966 commence, selon la tradition, par un résumé du tableau des mutations.

Nous étions 474 au 1^{er} janvier et 494 à fin décembre 1966, soit une augmentation de 20 membres.

D'un côté, il y a eu 10 décès, 1 démission et 6 transferts à une autre section, et de l'autre 26 admissions et 11 transferts venant d'autres sections. Ordonnée par branches professionnelles, l'évolution est la suivante :

Architectes	+ 15
Ingénieurs civils	+ 8
Ingénieurs électriciens	- 3
Ingénieurs mécaniciens	- 2
Ingénieurs d'autres spécialités (chimistes, forestiers, etc.)	+ 2

La lecture du tableau des mutations exprime clairement le déséquilibre qui devient endémique entre le nombre des admissions des architectes et ingénieurs civils, et celui des ingénieurs de l'industrie. En eux-mêmes, ces chiffres ne présentent pas un caractère de gravité. Le dynamisme d'un groupe professionnel ne se mesure pas à la somme de ses membres.

Ce qui est fâcheux, et devient dangereux, c'est que cette stagnation de l'effectif est l'expression de deux états bien réels :

- 1) Le scepticisme assez général des ingénieurs de l'industrie genevoise au sujet de l'efficacité et de l'utilité directe de notre société sur le plan suisse et de notre section sur le plan cantonal.
- 2) L'incapacité qui a caractérisé notre section, et son comité en particulier, d'offrir un cadre de débat et d'action pour ces ingénieurs.

Il est habituel de traiter ces problèmes d'importance en fin de rapport. Je préfère battre le fer pendant qu'il est chaud.

En effet, le goulot auquel conduisent un certain resserrement du marché et une augmentation relative des coûts de production et d'exploitation ne peut s'évaser que par la contribution intensive de l'esprit d'invention et d'organisation du corps des ingénieurs de l'industrie. Leur part de responsabilité dans un développement industriel cohérent est réellement déterminante. Elle est en premier lieu la conséquence directe de leur action et de leur engagement sur le plan de la recherche, de l'étude et de l'exploitation industrielle.

Vu l'ampleur de ses responsabilités dans un des secteurs les plus avivés de notre économie nationale, il est indispensable que le corps des ingénieurs de l'industrie ne soit pas absent lorsque des études s'organisent et des décisions se prennent, qui intéressent l'évolution à court ou à long terme du pays sur les plans économique et culturel.

La solidarité des ingénieurs de l'industrie dépasse de beaucoup les buts que peut s'assigner un pseudo-

syndicalisme de cadres, dont l'unité et le dynamisme sont perpétuellement freinés par les ambitions personnelles et légitimes de ses membres. Jeunes ingénieurs et cadres supérieurs de l'industrie ont donc des raisons plus importantes et plus permanentes de se constater solidaires que de s'opposer dans certaines contradictions hiérarchiques.

J'estime d'autre part indispensable qu'ingénieurs civils, et même architectes, bénéficient des contacts avec leurs collègues de l'industrie pour assimiler et maîtriser les problèmes techniques et d'organisation soulevés par l'industrialisation de la construction.

Je constate que les comités actuels qui sont à la tête de la SIA centrale et de son Groupe des ingénieurs de l'industrie sont conscients de ces réalités et sont en voie de créer des structures aptes à les intégrer. En effet, un équilibre doit être tenu. L'étude des tarifs d'honoraires d'architectes ou d'ingénieurs-conseils, la définition des règles déontologiques qui régissent les professions libérales, ne sont pas incompatibles avec la prise en considération des problèmes concrets intéressant les ingénieurs de l'industrie, qui sont dans leur grande majorité des salariés.

J'affirme que la Section genevoise, son comité, son président, se déterminent à faire en sorte que la SIA constitue un cadre dans lequel débats et actions de l'ingénieur puissent se développer et se prolonger.

Pour inverser le courant défini dans notre introduction, la présence d'un cadre ou d'un décor ne suffit pas. Les acteurs doivent rester les ingénieurs de l'industrie. La Section genevoise SIA et les ingénieurs de l'industrie ont solidairement le devoir de dialoguer, de débattre et d'intervenir. En clôturant l'analyse des effectifs, je forme le vœu, j'exprime l'intention du comité de la section, de réaliser les objectifs dont j'ai brossé l'esquisse.

2. Manifestation de la section

En dehors du travail du comité, des délégués et des commissaires répartis dans divers groupes, l'activité de la section s'est manifestée par l'organisation de l'assemblée générale et de huit séances mensuelles.

Notre choix des thèmes de conférences a été dicté par l'intention d'alterner l'intérêt direct de nos diverses branches professionnelles, tout en éliminant les sujets trop exclusifs. La participation a varié entre 50 et 100 membres. Pour alléger quelque peu mon rapport, je renonce à l'énumération de ces conférences.

3. Activité des groupes professionnels

Nous avons reçu les rapports de trois groupes professionnels centraux, ainsi que celui de l'Interassar ; je vous en communique les principaux éléments :

3.1 Rapport de l'Interassar présenté par M. Mozer, président

Le président du Département des travaux publics ayant remis en cause les dispositions adoptées en vue de définir

¹ Texte remis à la Rédaction du *Bulletin technique* le 31 mai 1967. (Réd.)

la qualité du mandataire professionnellement qualifié, l'Interassar a demandé un délai à fin 1966 pour engager des pourparlers avec l'ATG¹ en vue de faire une proposition commune au Conseil d'Etat pour établir la définition de « mandataire professionnellement qualifié ». Ces pourparlers ont abouti à la rédaction d'un bref rapport commun remis au Conseil d'Etat dans les délais, ce qui a permis l'adoption d'un règlement donnant satisfaction aux deux parties. Dans l'optique de l'Interassar, le RIAT² doit devenir la principale référence déterminant la qualité d'architecte professionnellement qualifié.

D'autre part, deux représentants de l'Interassar participent aux travaux de la commission universitaire chargée de définir les conditions dans lesquelles l'École d'architecture devra poursuivre son activité.

Cette question revêt une grande importance pour notre profession, cette école assurant à Genève un important courant d'idées stimulant tant pour les architectes que pour l'ensemble de la collectivité genevoise.

Un séminaire sera organisé pour l'automne 1967, traitant des aspects sociologiques de l'habitat.

3.2 Rapport du Groupe des ingénieurs de l'industrie (GII) présenté par M. Cl. Rossier, membre du comité

En 1966, le GII a organisé un important congrès groupant les spécialistes mondiaux des turbines à gaz. Genève étant peu concernée par cette technique, ce congrès n'a touché que peu d'entre nous.

En revanche, et en étroit contact avec la Commission pour la formation postscolaire, nous avons pratiquement terminé le questionnaire qui devrait servir de base à des recommandations SIA relatives à ce sujet.

Le GII s'est également penché sur la coordination des plans d'études de l'EPF et de l'EPUL, ainsi que sur les problèmes posés aux ingénieurs de l'industrie par la future revue polytechnique suisse.

Nous avons en plus préparé deux importants congrès, qui auront lieu en mars 1967, sur les sujets suivants :

- a) La construction technique économique.
- b) Théories et applications des commandes hydrauliques.

3.3 Rapport du Groupe du génie chimique présenté par M. J.-P. Cornaz, vice-président

Les enquêtes faites par les organisations parallèles montrent que l'industrie suisse nécessite actuellement la formation d'environ 40 à 60 ingénieurs spécialisés en génie chimique. L'EPF forme actuellement 20 ingénieurs mécaniciens spécialisés en génie chimique par an. Il est donc absolument nécessaire d'organiser dès maintenant d'autres sources, telles que la section de chimie de l'EPF et de l'EPUL. Pour le moment, cette dernière ne prévoit pas de se charger d'une telle formation, mais une modification pourrait intervenir dans les cinq prochaines années.

La section bâloise de la SIA, sous le patronage du groupe professionnel et en collaboration avec l'EPF, organise quatre cours à Bâle, s'échelonnant sur quatre semestres. Il s'avère malheureusement impossible de prévoir la reprise de ces cours en Suisse romande. En revanche, la section genevoise de la SIA a lancé dans les régions de Genève et Lausanne un questionnaire couvrant la formation postuniversitaire ; les résultats de cette enquête ne sont pas encore connus en détail. L'organisation de cours est prévue avec l'aide de l'A³ (3) et si possible de l'EPUL.

Sur le plan de la normalisation, le Groupe professionnel envisage d'éditer et de distribuer un ouvrage concernant les normes et de le faire accepter sur le plan national par les instances officielles de normalisation. Malheureusement, aucun résultat définitif n'a pu être obtenu à ce jour.

3.4 Rapport du Groupe des ponts et charpentes présenté par M. G. Steinmann, membre du comité

L'année 1966 a été marquée par deux excursions : la première à Bâle avec visite du chantier du pont du Johaniter sur le Rhin, et la seconde à Zurich avec visite du chantier du pont-rail du Hardturm.

Les journées d'études d'octobre ont été consacrées à une orientation générale sur les nouvelles normes n° 160 concernant les charges, n° 161 concernant la construction en acier

et n° 162 concernant la construction en béton armé et béton précontraint.

Le comité a examiné l'avancement dans la rédaction de ces normes ainsi que de celle concernant les constructions en bois, n° 163.

4. Activité de la Commission centrale des normes

L'état actuel des diverses études de normes est exposé dans le rapport de M. J. Allemann, qui, en compagnie de M. P. Sartorio, est notre délégué à la Commission centrale des normes.

4.1 Normes présentées à l'assemblée des délégués de juin 1966

Norme 127, travaux de peinture : acceptée.
Norme 110, règlement et tarif d'honoraires des urbanistes : acceptée, sous réserve du tarif de régie qui sera présenté conjointement avec celui des autres normes d'honoraires.

4.2 Normes publiées

Norme 113, calcul et exécution des ouvrages en maçonnerie.

4.3 Normes en revision

Les tarifs d'honoraires n°s 102, 103, 104 et 108, dont je parlerai par ailleurs.

Norme 117, principe pour la mise en soumission des travaux de construction.

Norme 131, travaux de vitrerie.

Norme 132, installations sanitaires.

Normes 152 et 153, principes pour les concours d'architecture et de génie civil.

Normes 160, 161, 162, déjà citées dans le rapport de M. Steinmann.

La présentation de la plupart de ces dernières normes dépend des examens des recours et remarques, qui ne sont pas encore terminés.

4.4 Nouvelles normes

Le Comité central a décidé l'élaboration de nouvelles normes, les textes suivants sont partiellement en cours d'étude :

N° 169 : Conditions spéciales et mode de métré pour l'exécution des façades-rideaux.

N° 170 : Conditions spéciales et mode de métré de revêtement de toiture souple.

N° 171 : Directives relatives à la présentation de projets d'améliorations foncières.

N° 172 : Normes techniques pour les pipelines.

N° 173 : Norme pour l'hygiène des piscines.

N° 174 : Norme pour le coefficient d'utilisation du sol.

N° 175 : Norme pour les produits de ciment-amiante.

N° 177 : Norme pour la protection des constructions.

N° 178 : Norme pour la protection contre l'incendie.

N° 179 : Norme sur les constructions souterraines, en particulier les tunnels.

N° 180 : Directives pour l'isolation thermique dans le bâtiment.

N° 181 : Directives pour la protection contre le bruit.

N° 182 : Norme pour les éléments préfabriqués.

N° 183 : Norme pour déterminer le prix des bâtiments au mètre carré.

5. Organe professionnel

M. Daniel Bonnard, président du Conseil d'administration de la S.A. du *Bulletin technique de la Suisse romande* et rédacteur en chef, nous a communiqué un rapport de rédaction dont j'extrait les deux paragraphes suivants :

Malgré de nouvelles hausses des frais d'impression, le volume total de la matière publiée a été légèrement plus élevé que l'année précédente (420 pages rédactionnelles contre 404 en 1965).

C'est au cours de l'année 1966 que, par suite d'une entente intervenue entre les organes dirigeants du *Bulletin technique*, la SIA centrale et ses sections romandes, le capital-actions de la S.A. du *Bulletin technique*, qui précédemment était en majorité en mains privées, a passé en majorité en mains de la SIA.

¹ Association des Anciens élèves de l'École supérieure technique de Genève.

² Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens.

³ Association amicale des anciens élèves de l'École polytechnique de l'Université de Lausanne.

6. Activité de la présidence, du comité et des groupes de travail de la section

Je ne sais si cela résulte du fait que le nombre des membres ait été porté de sept à neuf, mais je constate la suite favorable de la composition du comité : ses membres, MM. *Mozzer, Cosmetatos, Deschamps, Hentsch, Matthey, Nobile, Rieben et Rossier* ont été assez dynamiques et actifs pour que votre serviteur ait été fréquemment en peine de satisfaire à leurs nombreuses initiatives et à concrétiser les actions qui en découlaient. Sous l'experte direction de M. *O. Bochet*, notre secrétariat permanent a poursuivi sa tâche de liaison et de coordination.

6.1 *Activité de routine*

L'activité d'un comité se développe dans deux secteurs : le premier englobe les diverses études, ainsi que les démarches et représentations qui se renouvellent année après année. En un mot, une des tâches du comité est d'assurer la survie de la section. Dans ce cadre-ci, que j'appellerai activité de routine, je vous apporte les éléments d'information suivants :

6.11 Dans nos *relations avec l'extérieur*, notre section a été représentée aux assemblées générales des diverses sections romandes par l'un ou l'autre membre du comité. Votre président a participé aux deux conférences des présidents organisées à Berne, ainsi qu'à une réunion des présidents romands qui s'est tenue à Ville-neuve en automne 1966. Nos contacts ont été très positifs avec la Section genevoise de l'ASSPA ; en revanche, nous regrettons que, par notre propre passivité, nous n'ayons pu poursuivre et développer nos contacts antérieurs avec la Société des Arts, classe de l'Industrie et du Commerce, ainsi qu'avec la Section Haute-Savoie des ICF. Nous exprimons notre intention de remédier à cet état de fait.

6.12 *L'information sur les professions d'ingénieurs et d'architectes* s'est adressée pour la dernière fois en 1966 aux seuls élèves du Collège de Genève. Selon le vœu émis par M^{me} *Jacqueline Julliard*, lors de la dernière assemblée générale, les dispositions ont été prises pour intéresser, dès cette année-ci, également les jeunes filles de l'Ecole secondaire.

6.13 L'enquête que nous avons lancée, en janvier 1965, sur l'activité des bureaux d'architectes et d'ingénieurs-conseils, s'est poursuivie en 1966 et 1967. Nous l'avions à l'époque prénommée « Enquête surchauffe ». Nous nous adaptons à la situation et à l'évolution des termes, nous sommes bien obligés d'en parler comme d'une évolution de la conjoncture.

L'intérêt de cette enquête se précise année après année puisque sur le plan cantonal celle-ci est la seule qui nous permette d'établir une appréciation générale sur le degré d'occupation, sur le volume des travaux en cours et celui des mandats d'exécution de nos divers bureaux techniques.

Lorsque les résultats définitifs du questionnaire 1967 auront été dépouillés en totalité, ils feront l'objet d'une publication dans le Bulletin d'information de notre section.

La tendance générale résultant du dépouillement provisoire est pourtant déjà très claire.

Pour les architectes, le nombre des employés diminue à un rythme analogue à celui des années précédentes. Le volume des affaires en portefeuille se rétrécit progressivement.

Pour les bureaux d'ingénieurs civils et ingénieurs-conseils, nous constatons les mêmes indices déflationnistes, toutefois sous une forme atténuée.

6.14 Après deux ans d'interruption, les *contacts entre présidents romands* ont repris. Le but de ces réunions n'est pas de créer un organe SIA intermédiaire à l'échelon de la Suisse romande, mais bien de coordonner l'action de nos cinq sections chaque fois que cela nous paraît fructueux.

La section vaudoise, par exemple, par ses contacts directs avec l'EPUL, est à même d'organiser cours et conférences. Les quatre autres sections romandes ont été invitées à déléguer un de leurs membres comme antenne et comme conseil pour que l'action de la SVIA puisse toucher et intéresser l'ensemble des architectes et ingénieurs romands. J'espère pouvoir vous apporter, l'année prochaine, d'autres résultats concrets de notre collaboration.

Nous devons veiller, en particulier, à ce que les dispositions qu'ont prises les différents cantons et qu'ils envisagent de compléter sur le plan de l'organisation de la profession d'architecte ne conduisent pas à un compartimentage régional insupportable à notre époque.

Nous restons convaincus que la seule base actuelle de coordination qui puisse être expressément utilisée est le RIAT.

La reconnaissance de ce fait par les divers groupes conduira à la position la plus forte pour promouvoir une réglementation cohérente et une évolution parallèle qui puisse être valable dans l'ensemble du pays. Il est vain d'agir dans le sens d'une coordination inter-cantonale des prescriptions légales et réglementaires si chaque groupe professionnel s'organise en cercle fermé, sans tenir compte des conditions voisines.

6.2 *Nouvelles interventions*

Parallèlement aux études et représentations qui se renouvellent année après année, votre comité, vos délégués et commissaires sont intervenus dans divers secteurs que commandait l'actualité et pris diverses initiatives pour élargir le cadre de notre action.

6.21 Nous avons créé une commission locale de préavis pour les nouvelles normes SIA.

MM. *M. Cosmetatos, J. Allemann, P. Sartorio* ont pour mission d'éveiller l'attention de leurs collègues dès l'apparition de nouvelles normes et d'organiser des groupes d'étude, de manière que ceux-ci présentent aux commissions centrales les remarques et propositions de leur groupe professionnel. Ces groupes de travail sont intervenus déjà en 1966 à propos des normes d'honoraires nos 102, 103, 104 et 108, ainsi que pour les normes 160, charges, et 162, ouvrages en béton armé et béton précontraint.

L'expérience est concluante, le mécanisme fonctionne ; l'avis exprimé et appuyé par la section a plus de poids auprès des commissions centrales.

6.22 Une divergence d'opinions est apparue entre le Département des travaux publics et architectes ou ingé-

niers civils. Elle concernait la définition de la *responsabilité civile des mandataires*.

M. P. Tremblet, avec quelques collaborateurs, et épaulé par l'autorité de notre président central, M. A. Rivoire, est intervenu auprès de nos autorités et est parvenu à établir un accord, qui reste provisoire en attendant la mise en vigueur des nouvelles normes d'honoraires 102 et 103. Celle-ci n'interviendra pas avant 1968.

En effet, pour ces deux normes, la procédure de ratification donna lieu à un grand nombre de propositions et remarques dont l'examen s'avère ardu, certaines interventions touchant des points fondamentaux. Une sous-commission, dont fait partie notre secrétaire, M. Bochet, a été constituée pour poursuivre l'étude et la discussion des questions juridiques et de responsabilité civile avec les représentants des autorités fédérales et cantonales.

Vu le retard de la mise en vigueur des normes 102 et 103, la Commission centrale des normes a proposé au Comité central d'indexer, à titre provisoire, les taux des tarifs A et B jusqu'à la fin des négociations avec la Conférence des directeurs des travaux publics. Nous attendons la décision du Comité central.

6.23 Sous la conduite de M. M. Cosmetatos, notre section a organisé un *séminaire concernant les méthodes modernes de planification*. Ce cours s'adressait aussi bien aux ingénieurs de l'industrie qu'aux ingénieurs civils et architectes. Il comportait une journée d'application pratique. Son originalité lui a assuré au début de l'année 1967 un réel succès.

6.24 Nous mettons sur pied une *commission locale* ayant pour mission d'orienter maîtres d'ouvrages et architectes sur l'application de la norme d'honoraires n° 102. Le Comité central nous a exprimé son accord, pour autant que cette commission locale ne transmette que des préavis oraux.

6.25 Sur l'initiative de M. Deschamps, notre secrétaire et membre du comité, un voyage en Egypte a été organisé. Notre groupe comportait trente participants. Nous venons de vivre des journées d'une rare intensité où l'intérêt des visites des temples et des autres œuvres artistiques était encore complété par le charme et les contrastes du pays, ainsi que par les contacts si cordiaux avec nos collègues égyptiens.

7. Relations avec les organes centraux de la SIA

Divers sujets qui avaient retenu l'attention du Comité central ont entraîné des prises de position de notre section :

7.1 Je citerai la *réorganisation des publications techniques suisses*, sur laquelle vous avez été largement orientés par notre bulletin d'information.

7.2 Le Comité central a, d'autre part, abordé l'étude d'une *refonte des statuts*. En particulier, la mission et les moyens des divers groupes professionnels seront définis d'une manière plus explicite, leur composition sera élargie par l'introduction de personnes morales, leurs relations avec les autres associations techniques et avec divers organes de l'économie seront organisées sur des bases plus larges.

Notre collègue et ancien président, M. S. Rieben, a été chargé de participer à cette étude ; nous nous en félicitons, car il y a plusieurs années qu'il est intervenu avec sagacité dans l'analyse des buts que doit s'assigner la SIA et la définition des moyens propres à les atteindre.

7.3 Nous espérons qu'en 1967 les compétences, devoirs et responsabilités de la SIA à l'égard de la *Centrale suisse de rationalisation du bâtiment*, ainsi qu'à l'égard du *Centre suisse de recherches* créé par le délégué du Conseil fédéral à la construction de logements, M. F. Berger, seront définitivement mis au point.

7.4 Au cours de l'année 1966, le *projet d'une maison SIA* édictée à Zurich s'est concrétisé. Malgré le préavis négatif du Comité central, dont la position était du reste très proche de l'avis de nos représentants, ce projet a été accepté par l'assemblée des délégués du 21 janvier 1967. De la sorte, sa réalisation ne dépend plus que de la participation financière des sections et surtout des membres de la SIA. Le comité de votre section envisage, vu la décision des délégués, de prévoir une participation financière de Fr. 2000.—.

8. Etat de la section

Il n'y a pas de solution de continuité entre l'action poursuivie en 1966 et celle qui se développera cette année-ci. L'utilité d'un rapport réside dans le fait qu'il permet de faire le point, de rectifier éventuellement l'orientation et si possible de donner une nouvelle impulsion à des responsables usés par l'exercice du pouvoir.

8.1 Enquête sur les disponibilités

Dans ce contexte, j'attache une extrême importance à ce que la vie de notre section ne se résume pas à celle de son seul comité.

Celui-ci s'est adressé à vous par l'intermédiaire de son bulletin d'information de novembre 1966 pour vous inciter à exprimer les domaines dans lesquels vous étiez disposés à collaborer. Cinquante offres de collaboration nous sont parvenues. Les résultats positifs de ce recensement des disponibilités permettront à vos responsables de sortir du cercle habituel des cooptations. Nous pouvons de la sorte répondre d'une manière plus réfléchie et cohérente lorsque le Comité central proposera une nomination de commissaire ou de délégué. Les groupes de travail de la section pourront être organisés sur des bases plus larges et rendus, de la sorte, plus efficaces.

Je précise que délégués et commissaires sont nommés à titre personnel. Ils ne reçoivent en aucun cas, pour leur mission, de mandat impératif de la section ; ils sont donc responsables des décisions qu'ils prennent et juges des avis qu'ils expriment.

Toutefois, le comité demande expressément aux délégués et commissaires de bien vouloir l'orienter régulièrement sur le développement du travail qui s'effectue dans leurs groupes respectifs. Cette information nous est nécessaire pour remplir notre fonction d'animateur.

Nous demandons également à nos délégués et commissaires de prendre contact avec nous chaque fois qu'une décision importante doit être prise dans le cadre de leur groupe ou de leur association et intéressant un problème de fond ou de principe.

Compte de Pertes et Profits du 1^{er} janvier au 31 décembre 1966

	PERTES ET PROFITS		BUDGET 1966	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Cotisations 1966		12 325.—		12 300.—
Abonnement <i>Bulletin technique</i>	6 607.50		6 625.—	
Frais généraux (affranch., téléphone, fournitures bureau, etc.)	3 679.—		3 000.—	
Convocations, locations salles, séances et assemblées	2 228.90		2 000.—	
Déplacements et délégués	795.75		700.—	
Bulletin d'information	366.90		675.—	
Perte sur cotisation 1965	97.50	13 775.55	—.—	13 000.—
Contribution de la Caisse de prévoyance des ingénieurs et architectes				25 200.—
Frais de secrétariat	14 478.45	26 041.34	15 000.—	
Apprentissage combiné pour dessinateurs en bâtiment, béton armé et génie civil	8 682.65		6 880.—	
Examens d'aptitudes pour apprentis dessinateurs en béton armé et génie civil	502.50		520.—	
Subventions et actions spéciales	1 090.50	24 754.10	2 100.—	24 500.—
Excédent de dépenses de l'exercice		163.31		
	38 529.65	38 529.65	37 500.—	37 500.—

Bilan au 31 décembre 1966

Disponibles	Actif	Passif
Chèques postaux		21 229.99
Caisse d'Épargne, livret n° 991		3 789.79
Caisse d'Épargne, livret n° 1827	12 137.38	37 157.16
Réalisables		
Débiteurs		3 243.85
Caisse de prévoyance sociale des ingénieurs et architectes		4 621.88
Titres — <i>Bulletin technique</i>		3 500.—
Titres — S.A. Editions techniques universitaires (rachat SBZ)	5 000.—	16 365.73
Exigibles		
Créanciers		33 064.35
Passif transitoire		
Cotisation 1967 payée d'avance		30.—
Voyage en Egypte		3 400.—
Fonds propres		
Capital ancien		16 669.02
Dividende net actions <i>Bulletin technique</i>		40.—
Remboursement impôt anticipé (1965)		141.50
Intérêts nets Caisse d'Épargne		341.33
		17 191.85
./. excédent de dépenses de l'exercice		163.31
Capital nouveau	17 028.54	17 028.54
	53 522.89	53 522.89

Budget 1967

	Débit	Crédit
Cotisations : 385 à 30.—	11 550.—	
85 à 15.—	1 275.—	
45 à —.—	—.—	12 825.—
Intérêts		500.—
Abonnement <i>Bulletin technique</i> :		
380 à 15.—	5 700.—	
125 à 10.—	1 250.—	
	6 950.—	
Frais généraux	4 000.—	
Convocations, location salles séances et assemblées	2 500.—	
Déplacements et délégués	1 000.—	
Bulletin d'information	500.—	14 950.—
Contributions de la Caisse de prévoyance : 18 000 000.— × 3,5 % / 100 × 40 %		25 200.—
Participation des bureaux non affiliés à la CPS à la formation des apprentis		3 000.—
Frais Secrétariat permanent	15 000.—	
Apprentissage combiné pour dessinateurs en bâtiment, béton armé et génie civil	9 000.—	
Examens d'aptitudes pour apprentis dessinateurs en béton armé et génie civil	500.—	
Subventions et actions spéciales	2 075.—	26 575.—
		41 525.—
	41 525.—	41 525.—

Genève, le 23 février 1967.

Le trésorier : M. COSMETATOS.

Pour ces cas-ci, il est en effet important que l'avis du comité leur soit connu et qu'en cas de divergence d'opinions il leur soit possible de transmettre à leur groupe, parallèlement à leur avis, la position effective de la section.

Ceci est tout particulièrement valable pour nos délégués à l'Interassar. Ils émanent en effet d'une société dont la composition des membres, architectes et ingénieurs, n'est pas similaire à celle de la FAS et de l'AGA et qui peut, par ce seul fait, avoir sur certaines questions une position différente des deux autres sociétés. Il appartient donc bien à nos délégués de détecter à temps les contradictions qui surviennent et de les résoudre par une information ou un débat préalable.

En sus de son activité dite de routine, votre comité envisage de développer diverses actions dont les programmes sont en cours d'élaboration. Mon exposé sera donc pour une fois, et la dernière, fort bref.

En réorganisant les deux publications techniques, la SIA n'a pas seulement acquis la majorité de leur capital-actions, mais elle est du même coup devenue directement responsable de la qualité et du développement de leur contenu rédactionnel. Notre collaboration est également désirée par les deux rédactions, en particulier par celle du *Bulletin technique de la Suisse romande*. Nous adresserons prochainement à la Direction de cette revue des propositions concrètes de collaboration, notamment pour le secteur de l'industrie.

Dans le but de promouvoir certaines mesures concrètes de rationalisation de la construction, deux groupes de travail sont prévus :

- Un premier groupe, traitant des relations entre maîtres d'ouvrage, mandataires et entrepreneurs.
- Un second groupe, se limitant aux mesures techniques et d'organisation.

Dans l'un et l'autre cas, la collaboration des maîtres d'ouvrage et entrepreneurs sera sollicitée.

Notre section soumettra à la SIA centrale des propositions visant à utiliser des moyens d'information tels que la télévision pour expliciter sous une forme appropriée l'évolution des techniques et son impact sur notre société.

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE LAUSANNE (A³E²PL)

Rapport du président de la section suisse, concernant l'exercice 1966

présenté à l'assemblée générale du 22 mai 1967 à l'EPUL

Le comité suisse de l'Association amicale des anciens élèves de l'École polytechnique de l'Université de Lausanne est composé de MM. *Edgar Robert*, président ; *Aldo Realini*, vice-président ; *J.-P. Vallotton*, secrétaire ; *René Masson*, caissier ; *René Vittone*, archiviste ; le directeur *M. Cosandey* et *Pierre Meystre*, membres ; *Fred Morand*, secrétaire du Comité central ; *Pierre Oguey*, président d'honneur ; *René Lambert* et *Jean Grivat*, anciens présidents A³ ; ainsi que des délégués des sections de Baden, Winterthour, Genève et Berne.

Il a tenu six séances au cours de l'exercice écoulé et s'est particulièrement penché sur les problèmes suivants :

La SA des Editions SIA Zurich

Lors de notre dernière assemblée générale, M. Wüstemann, secrétaire général de la SIA¹, avait fait un vibrant plaidoyer pour obtenir la participation de l'A³ aux Editions SIA dans la proportion prévue de Fr. 20 000.—.

Le Comité suisse, après avoir mûrement étudié cette question extrêmement importante pour la vie du *Bulletin technique* et pour la défense des positions romandes au sein de la nouvelle organisation des revues techniques, a décidé, le 18 juin 1966, de souscrire Fr. 20 000.— au capital-actions de la S.A. des Editions SIA.

En effet, le *Bulletin technique de la Suisse romande* et la *Bauzeitung*, organes de la SIA, ne pourront pas subsister à longue échéance sous leur aspect actuel. Ces revues seront vraisemblablement remplacées par de nouvelles publications dont la forme est actuellement à l'étude et dont l'organisation assurera, sous l'égide de la SIA, une meilleure coordination à l'échelle nationale tout en sauvegardant les intérêts romands et en particulier ceux de l'A³E²PL et de l'EPUL.

Les deux représentants de l'A³ au Conseil d'administration de cette nouvelle S.A. sont M. le professeur D. Bonnard, président du *Bulletin technique de la Suisse romande*, et M. Victor Raeber, directeur aux Ateliers de Constructions Mécaniques de Vevey.

Le RIAT

(Registre des ingénieurs, des architectes et des techniciens)

On a parlé et parle encore beaucoup du RIAT sans être, disons-le, toujours bien informé.

¹) Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Je rappelle que le Registre suisse est devenu le 5 juillet 1966 une fondation dont le Conseil est composé de représentants de la SIA, de l'ASIC, des écoles polytechniques, des techniciens, de la Confédération et des cantons.

Ce Conseil de fondation nomme les membres des commissions d'examen, composées de six membres au minimum.

Un Comité de direction, constitué par cinq à sept membres, représente la Fondation à l'extérieur. Parmi ses nombreuses activités, retenons que ce comité réglemente la procédure de l'inscription aux registres et coordonne la pratique des commissions d'examen.

Je ne veux pas m'appesantir trop sur les mérites de cette fondation, il ne m'appartient pas de le faire. J'aimerais simplement dire que l'A³ se doit de participer aux travaux de cette fondation et que nous ne pouvons pas demeurer passifs en laissant les autres s'occuper de nos propres problèmes, c'est-à-dire la protection du titre.

En conclusion, le Comité suisse vous proposera au point 7 de l'ordre du jour que l'A³ devienne un membre à part entière au sein du Comité de fondation du Registre suisse.

Formation postuniversitaire

On parle aussi beaucoup du recyclage de l'ingénieur et de l'évolution permanente des techniques de l'ingénieur.

Là encore l'A³ ne peut pas rester inactive. On ne lui demande pas, certes, d'organiser des cours mais en tous les cas de se préoccuper de cette question et de mettre à disposition des autres groupements ses moyens, loin d'être négligeables.

De ce fait, sous l'impulsion de la SIA, il a été constitué une Commission mixte de formation postuniversitaire groupant la SIA, l'A³, le Groupe vaudois du GeP et l'École polytechnique. Le Département vaudois de l'instruction publique et des cultes en fait partie à titre d'observateur.

Pour l'instant, cette commission dresse un catalogue des besoins de l'industrie romande, qu'il s'agisse de cours généraux ou particuliers.

Il va bien sans dire que les cours que nous organiserons ne feront pas double emploi avec ceux existant déjà et mis sur pied par des institutions comme l'Imede ou la Corrède, par exemple.